

Frais de scolarité et coût complet de la formation

Des frais de scolarité à plus de 8 000 € par an, est-ce élevé ?

« Une contribution conséquente, mais finalement peu élevée si on la compare au coût réel de la formation ». Selon une enquête du Ministère de l'Éducation Nationale, **le coût moyen de formation d'un Ingénieur en France atteint, en effet, 12 000 € par an.** *

Certes cela représente un investissement non négligeable, mais qui prend tout son sens pendant vos études et après votre diplôme :

1. Les frais de scolarité financent les principaux moyens et outils mis à votre disposition pendant vos études, qui vous assurent une formation reconnue d'excellence dans de multiples domaines : corps enseignant, diversité des spécialisations, locaux, matériels pédagogiques, parcours international, apprentissage des langues, relations avec les entreprises, accompagnement et suivi, vie associative, activité de recherche... L'ECE essaie ainsi de créer un cercle vertueux entre toutes ces activités, activités qui garantissent une formation à la pointe des avancées scientifiques et de l'innovation.

A noter que le coût des enseignements augmente plus on avance dans le cursus (groupes plus petits, matériel plus spécialisé...).

2. Les frais de scolarité sont à considérer au regard du salaire à l'embauche.

Sur le marché de l'emploi des ingénieurs, tous les indicateurs sont au vert. Les jeunes ingénieurs ignorent le plus souvent les affres bien connues de ceux de leur âge, Pôle Emploi et précarité. Et même en cette période morose, ils affichent des salaires d'embauche en moyenne supérieurs à 33 900 € brut par an, selon l'Association pour l'Emploi des Cadres (Apec).

Quelques chiffres qui ne vous feront pas regretter d'être ingénieur :

En pleine expansion, le secteur numérique représentait en 2018 plus de 43 000 entreprises et 775 500 salariés et depuis, c'est +12% d'embauches supplémentaire chaque année, c'est 2,4 fois plus que les autres secteurs (*source BMO / Pôle emploi Org, le 23 janvier 2020*).

Important : tous les élèves-ingénieurs de l'ECE sont rémunérés lors de leurs stages de 4^{ème} année (4 mois – 800 €/mois en moyenne) et de 5^{ème} année (6 mois – 1000 €/mois en moyenne), ce qui constitue une contribution non négligeable à leur budget.

3. L'immobilier en plein centre de villes telles que Paris, Lyon ou Bordeaux représente un coût très élevé et l'ECE a fait ce choix stratégique de maintenir son implantation au sein de grandes villes dynamiques. Cette situation facilite les interventions de professionnels français et internationaux, les conférences et les rencontres d'entreprises.

Contact : Service des admissions de l'ECE

Campus **Bordeaux** : + 33 5 57 87 70 74

Campus **Lyon** : + 33 4 78 29 77 54

Campus **Paris** : + 33 1 44 39 21 15

* Source : le Conseil d'analyse économique, parue en décembre 2021

Frais de scolarité 2022 2023

Programme Ingénieur

dont acompte attendu pour réserver une place (déductible donc des frais de scolarité) :

Année 1	9 650€	2 000€
Année 2	9 650€	1 100€
Année 3*	10 000€	1 100€
Année 4*	9 800€	1 100€
Année 5*	9 800€	1 100€

Le solde pourra être réglé selon 2 possibilités :

- Règlement au comptant à la rentrée scolaire
- échelonnement en 7 mensualités à compter de la rentrée scolaire.

Attention ! Cette possibilité ajoute des frais supplémentaires représentant les frais de mise en place bancaires, soient 5% des frais de scolarité de l'année d'entrée.

**Possibilité d'effectuer le cycle Ingénieur en apprentissage. L'apprenant devient salarié de l'entreprise d'accueil et perçoit à ce titre un salaire. La prise en charge des frais de scolarité est effectuée par l'Entreprise d'accueil. Possibilité offerte uniquement aux étudiants résidant depuis 1 an sur le territoire français.*

Programme BACHELOR

dont acompte attendu pour réserver une place (déductible donc des frais de scolarité) :

Année 1	6 650€	1 100€
Année 2	7 750€	1 100€
Année 3*	7 750€	1 100€

Le solde pourra être réglé selon 2 possibilités :

- Règlement au comptant à la rentrée scolaire
- échelonnement en 7 mensualités à compter de la rentrée scolaire.

Attention ! Cette possibilité ajoute des frais supplémentaires représentant les frais de mise en place bancaires, soient 5% des frais de scolarité de l'année d'entrée.

**Possibilité d'effectuer l& 3^{ème} année du Bachelor en apprentissage. L'apprenant devient salarié de l'entreprise d'accueil et perçoit à ce titre un salaire. La prise en charge des frais de scolarité est effectuée par l'Entreprise d'accueil. Possibilité offerte uniquement aux étudiants résidant depuis 1 an sur le territoire français.*

Programme **MSc (Master of Science)** :

dont acompte attendu pour réserver une place (déductible donc des frais de scolarité) :

Année 1 (M1)	9 950€	1 100€
Année 2 (M2)	9 950€	1 100€

Le solde pourra être réglé selon 2 possibilités :

- Règlement au comptant à la rentrée scolaire
- échelonnement en 7 mensualités à compter de la rentrée scolaire.

Attention ! Cette possibilité ajoute des frais supplémentaires représentant les frais de mise en place bancaires, soient 5% des frais de scolarité de l'année d'entrée.

Quel que soit le programme, pour tout étudiant issu d'une formation internationale (en dehors de la zone Europe) se verra ajouter la somme forfaitaire de 490€ en complément des frais de scolarité. Cette somme correspond à un Pack Offre de Services de la part de l'équipe Admissions Internationales qui accompagne l'étudiant tout au long de sa procédure d'inscription (procédures administratives pour obtention du visa étudiant, recherche de logements, ...).

Financer vos études à l'ECE

Le financement de vos études à l'ECE ne doit pas être un obstacle. L'Ecole a toujours été soucieuse d'apporter un soutien aux élèves et familles pour les aider à financer les frais de scolarité. De multiples aides et possibilités de financement existent. Pour vous permettre de vous y retrouver, nous vous donnons la liste des principales pistes à explorer. Le service admissions de l'ECE est également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

La bourse au mérite de l'ECE

Parce que la démocratisation de l'enseignement supérieur est le fer de lance de notre politique sociale et d'excellence, l'ECE s'engage à récompenser, par l'attribution d'une **Bourse au mérite de 20% sur les frais de scolarité** les candidats déclarés Grand Classés au Concours AVENIR ayant fait le choix de nous rejoindre à la rentrée. Remise applicable à la 1^{ère} année d'entrée.

Les remises du Groupe INSEEC U

❖ **Fratrie**

Si plusieurs étudiant(e)s de la même fratrie s'inscrivent à l'ECE pour une même année scolaire, alors une réduction de 10% est appliquée sur les frais de scolarité pour chacun d'entre eux. Une copie du Livret de famille sera exigée. Remise applicable chaque année et par étudiant.

Si un(e) étudiant(e) inscrit à l'ECE a des membres de sa fratrie inscrite dans une autre école du Groupe INSEEC U pour une même année scolaire, alors une réduction de 10% est appliquée sur les frais de scolarité pour chacun d'entre eux. Une copie du Livret de famille sera exigée. Remise applicable chaque année et par étudiant.

❖ **Fidélité**

Tout étudiant du Groupe INSEEC U poursuivant un MSc proposé par le même groupe, après obtention de son diplôme de Programme Grande Ecole du Groupe INSEEC U, une remise de 10% est appliquée sur les frais de scolarité du MSc. Remise applicable uniquement la 1^{ère} année d'entrée au Programme.

Tout étudiant déjà inscrit dans un programme X du Groupe INSEEC U s'inscrivant pour un autre programme du Groupe se voit attribué une remise de 10%. Remise applicable uniquement la 1^{ère} année d'entrée au Programme.

❖ Institut de l'Engagement

L'Institut de l'Engagement, repère grâce à une procédure d'admission exigeante des jeunes à fort potentiel qui se sont engagés dans une mission d'intérêt général et le Groupe INSEEC-EIFFEL, a développé une stratégie de Responsabilité Sociale (RSE). Le présent partenariat s'inscrit résolument dans cette volonté forte d'apporter un soutien significatif à tous les acteurs de ses territoires qui œuvrent dans le même sens et apportent leur contribution à l'élévation des valeurs sociales. Dans ces conditions, l'étudiant sélectionné se voit attribué une remise de 50% des frais de scolarité. Remise applicable uniquement la 1^{ère} année d'entrée au Programme.

❖ Territoires et régions d'Outre-Mer

Les étudiants ayant passé leurs concours dans les territoires ou régions d'Outre-Mer ou l'année précédant l'intégration (scolarité suivie dans les territoires ou régions d'Outre-Mer) sont bénéficiaires une remise de 10% applicable chaque année.

❖ Bourse Sportif Haut Niveau

Les étudiants sportifs de Haut Niveau sont bénéficiaires une bourse d'un montant de 1500 € chaque année à l'ECE. *Attention, Sportif sur liste ministérielle des sportifs de haut niveau.*

❖ Enfant du Personnel

Tout enfant du personnel ayant un contrat à temps plein ou 4/5^{ème} bénéficie d'une remise de 30% des frais de scolarité. Remise applicable chaque année.

Tout enfant du corps enseignant ayant un taux d'activité > à 50% se voit bénéficier d'une remise de 30% des frais de scolarité. Remise applicable chaque année.

❖ Programme BACHELOR & Bourse du Crous

Pour les candidats au programme Bachelor, boursiers du CROUS au moment de leur candidature, bénéficie d'une Bourse de 500€ dès leur inscription à ce programme.

Présentation d'une attestation du CROUS notifiant leur éligibilité aux bourses sur critères sociaux. Cette attestation est délivrée après avoir effectué une demande de bourse sur le site du CROUS de leur région, au maximum avant le mois d'avril de l'année scolaire précédent l'entrée à l'école. Seule l'attestation d'éligibilité fait foi.

Les bourses de l'enseignement supérieur (CROUS)

Leur attribution et leur montant varient en fonction des revenus du foyer fiscal, du nombre d'enfants à charge, de l'éloignement du lieu d'études.

Plus d'infos ici : <http://www.etudiant.gouv.fr/pid33629/bourses-sur-criteres-sociaux.html>

Le site web du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) présente **l'intégralité des bourses** : au mérite, sur critères sociaux, dispositif sésame... Vous pouvez obtenir une estimation du montant de la bourse à laquelle vous pouvez prétendre grâce au simulateur sur www.cnous.fr

CROUS Paris	39 av. Georges Bernanos 75005 PARIS +33 1 40 51 36 00	www.crous-paris.fr
CROUS Lyon	25 rue Camille Roy 69007 Lyon +33 4 72 80 17 70	https://www.crous-lyon.fr/cnous/contacts/
CROUS Bordeaux	18 rue du Hamel 33800 Bordeaux +33 5 56 33 92 17	www.crous-bordeaux.fr

Le Passeport Mobilité pour les étudiants des Régions et Territoires d'Outre-Mer

Le Passeport Mobilité ouvre droit à un billet aller-retour par année universitaire pour les étudiants des territoires ou régions d'Outre-Mer suivant en métropole ou outre-mer des études inexistantes ou saturées dans leur département ou interzone d'origine.

Pour les étudiants des territoires ou régions d'Outre-Mer, le dispositif Passeport Mobilité est géré par les CROUS ultramarins. Pour les étudiants des TOM, il est géré par leur vice rectorat ou haut-commissariat. Plus d'infos sur <http://www.ladom.fr/>

Les aides au logement étudiant de la CAF (Caisses d'Allocations Familiales)

Attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des ressources, les Aides Personnalisées au Logement (APL) ou Allocation Logement à Caractère Social (ALS) sont cumulables avec les bourses de l'enseignement supérieur. Tout étudiant peut y avoir droit. Néanmoins, ces allocations ne sont pas cumulables avec les autres prestations familiales pour les enfants de moins de 20 ans. L'étudiant qui choisit de bénéficier des aides au logement n'est plus considéré comme étant à la charge de ses parents pour l'ouverture des droits aux prestations familiales.

Le montant moyen de l'aide au logement est de 200 à 240 €/mois

Plus d'infos sur le site de la CAF : www.caf.fr

CAF : Tremplin Jeunes Insertion

Des aides financières peuvent être attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de son programme « Tremplin Jeunes Insertion » pour financer une partie des frais de scolarité de l'élève. Cette aide peut atteindre jusqu'à 1 600€.

Les prêts bancaires pour les étudiants



Afin de permettre aux étudiants de diversifier les sources de financement de leur vie étudiante, l'ECE et la Caisse d'Épargne ont signé un partenariat garantissant des taux faibles et des offres à chaque nouveau client, étudiant ECE.

Grâce à ce partenariat, la **Caisse d'Épargne** peut accorder **un prêt étudiant** dont le **Taux Effectif Global (TEG) est extrêmement faible** ; et ce, à tous les étudiants de moins de 28 ans, français ou ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen. La possibilité de remboursement différé (partiel ou total) après l'obtention du diplôme est laissée au choix de l'étudiant emprunteur

« **CRÉDIT ÉTUDIANT 0,59 % TAEG FIXE** ⁽¹⁴⁾ **JUSQU'À 60 000 €**



Offres préférentielles : Banque au quotidien, cadeaux de bienvenue, crédit étudiant.

- Une présentation des offres en lecture directe sur la page web
- Une possibilité de recevoir les offres en remplissant le formulaire
- Une possibilité de prendre directement un rdv avec une agence ou d'être rappelé par un conseiller

Campus ECE PARIS

Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller
dans les agences Caisse d'Epargne,



PARIS SAINT-CHARLES
123, RUE SAINT-CHARLES
75015 PARIS

 : 01.71.39.13.20

 : 01.45.75.69.00

[S'y rendre >](#)

Agence accessible aux personnes à
mobilité réduite

Distributeur ouvert 24h/24h

Espace libre service

Horaires d'ouverture

Lundi	Fermé	
Mardi	09h15-12h45	13h45-17h30
Mercredi	09h15-12h45	13h45-17h30
Jeudi	09h15-12h45	14h45-17h30
Vendredi	09h15-12h45	13h45-17h30
Samedi	09h00-13h00	
Dimanche	Fermé	



PARIS COMMERCE
76, RUE DU COMMERCE
75015 PARIS

 : 01.71.39.13.18

 : 01.45.33.12.76

[S'y rendre >](#)

Agence accessible aux personnes à
mobilité réduite

Distributeur ouvert 24h/24h

Espace libre service

Horaires d'ouverture

Lundi	Fermé	
Mardi	09h15-12h45	13h45-17h30
Mercredi	09h15-12h45	13h45-17h30
Jeudi	09h15-12h45	14h45-17h30
Vendredi	09h15-12h45	13h45-17h30
Samedi	09h00-13h00	
Dimanche	Fermé	

Campus ECE LYON

> VOTRE CONTACT

Agence Caisse d'Epargne GUILLOTIERE, 4 place Victor Basch, 69003 LYON

Alexandra BRIEZ - 04 72 61 53 12 - alexandra.briez@cera.caisse-epargne.fr

Ou

MON BANQUIER EN LIGNE anne-claire.langham@cera.caisse-epargne.fr

Ou

Toute autre agence du réseau de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Pour le **Campus de Bordeaux**, l'ECE a sélectionné la Banque HSBC qui propose un **taux TAEG fixe de 0,80%** pour un prêt étudiant.



Agence HSBC
10 allées d'Orléans
33000 Bordeaux

Vous cherchez à financer vos études supérieures en France ou à l'étranger. Vous envisagez la possibilité de souscrire un prêt étudiant ? HSBC, Prix Selectra de la 2^{ème} meilleure banque traditionnelle pour son offre étudiants 2021⁽²⁾, vous aide à nourrir vos ambitions.

Le prêt d'honneur

Les étudiants de nationalité française qui ne peuvent - au vu de leur situation - obtenir une bourse sur critères sociaux, peuvent solliciter un prêt d'honneur. C'est un **prêt sans intérêts** remboursable au plus tard dix ans après l'obtention du grade ou titre postulé (montant annuel moyen : 1 500 €).

Les prêts d'honneur sont attribués sur critères "pédagogiques, sociaux et locaux".

A noter : Les boursiers sur critères sociaux bénéficiant de l'échelon 0 peuvent effectuer une demande de prêt d'honneur. La demande doit être faite à partir du 1^{er} septembre. S'adresser au CROUS pour connaître les modalités d'attribution.

Les jobs d'appoint, les stages ECE, sans oublier l'alternance (contrat : d'apprentissage et professionnalisation)

En dehors des différentes aides financières, les élèves de l'ECE peuvent être rémunérés sur des missions ponctuelles proposées par la Junior entreprise ou la Job Service de l'ECE. Par ailleurs, les stages de plus de deux mois sont gratifiés. L'école propose également de l'apprentissage pour percevoir une rémunération.

❖ **Les missions de la JobService'ECE**

Cette association fonctionne comme une agence intérim et propose des petits jobs de main d'œuvre non qualifiée : inventaire, tractage, mise sous pli, etc. Les élèves sont rémunérés à l'heure sur la base du **SMIC**.

❖ **Les missions de la junior entreprise JEECE**

La Junior entreprise propose également des missions ponctuelles rémunérées mais sur des durées plus longues. JEECE fonctionne comme une société de services spécialisée dans l'informatique (SSII), l'électronique, les télécoms et les réseaux.

<https://www.jeece.fr/>

❖ Stages étudiants : Gratification

« Vous n'êtes pas considéré comme un salarié de l'entreprise. Vous ne percevez ni salaire, ni rémunération, ni indemnité. Toutefois, une gratification vous est versée si, au cours de la même année scolaire ou universitaire, la durée de votre stage est supérieure à **2 mois consécutifs** (soit l'équivalent de 44 jours à 7 heures par jour).

En dessous de ces seuils de durée, l'organisme d'accueil n'a pas l'obligation de vous verser une gratification.

Le taux horaire de la gratification est égal au minimum à 3,9 € par heure de stage.

Les organismes publics ne peuvent pas verser de gratification supérieure au montant minimum légal sous peine de requalification de la convention de stage en contrat de travail. Dans certaines branches professionnelles, le montant de la gratification est fixé par convention de branche ou accord professionnel étendu et peut être supérieur à 3,9 €. L'employeur doit le vérifier dans la convention collective. »

- **Les stages de 2^{ème} année de prépa, de 1^{ère} année de cycle ingénieur et de 1^{ère} année de bachelor :**
Ces deux premiers stages obligatoires peuvent faire l'objet d'un CDD pour que les élèves puissent percevoir le **SMIC**.
- **Les stages de 2^{ème} et 3^{ème} année de cycle ingénieur**
La gratification moyenne des stages de 2^{ème} année est de **800 €/mois** En dernière année, elle est de **1 000 €/mois**

❖ L'apprentissage en cycle ingénieur et cycle bachelor

La filière apprentissage présente l'avantage de ne pas avoir à payer de frais de scolarité car ils sont pris en charge par l'entreprise d'accueil. De plus, les apprentis sont rémunérés en fonction de leur âge et de leur niveau d'études, entre **41% et 78% du SMIC**.

Pour plus d'informations, demander la brochure apprentissage de l'ECE.

[Les aides des collectivités locales \(mairies, conseils généraux ou régionaux\)](#)

Les régions, les départements ou les villes apportent souvent des aides financières aux étudiants issus de leur territoire. Les formes des aides (bourses, prêts d'honneur, aides d'urgence...) et les modalités d'attribution sont très variables (sur critères sociaux, en fonction de la filière de formation, du niveau, du projet d'études ou de la destination pour un stage à l'étranger...). Les aides des départements & régions vont particulièrement à ceux qui poursuivent des études ou effectuent des stages à l'étranger.

Se renseigner directement auprès de chaque collectivité dont dépend votre lieu de résidence (Service d'action sociale) pour connaître précisément les calendriers et les démarches à respecter.

Les bourses de mobilité

Les étudiants en mobilité à l'étranger au cours de l'année scolaire peuvent bénéficier d'une bourse spécifique :

- Erasmus+ pour les séjours académiques dans les universités partenaires européennes ou pour les stages dans un pays européen (hors France) ;
- Le dispositif de la région Ile de France (seuls des étudiants dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond peuvent candidater à cette deuxième bourse, et elle n'est pas cumulable avec un prêt d'honneur).

Des organismes externes à l'ECE financent ces bourses et déterminent l'enveloppe globale pour l'école, et c'est l'ECE qui répartit entre ses étudiants les fonds alloués : les candidatures doivent être adressées directement au Service International de l'ECE.

D'autres aides financières nationales

❖ **Le DISPOSITIF SESAME :**

Tous les étudiants non boursiers sur critères sociaux, mais dont le revenu fiscal de référence n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu, peuvent désormais bénéficier d'aides au mérite et à la mobilité. Contactez votre CROUS pour savoir si vous pouvez en bénéficier.

❖ **L'aide spécifique ponctuelle**

Le fonds national d'aide d'urgence (FNAU), créé à la rentrée 2008, permet d'apporter une réponse aux situations de précarité des étudiants (rupture familiale, situation d'indépendance avérée...). **L'étudiant doit faire la demande d'aide auprès du CROUS de son académie. C'est le directeur du CROUS qui décide, sur la base de critères nationaux, de l'attribution et du montant de l'aide spécifique après avis d'une commission.**

Les entreprises

Quelques-unes, soit directement, soit par le biais de leur Comité d'Entreprise (PSA, Banque de France...), donnent aussi un coup de pouce aux enfants de leurs salariés poursuivant des études supérieures.

Plus d'infos au Comité d'Entreprise des entreprises des parents.

CAMPUS France pour les étudiants étrangers

Cet organisme attribue des bourses d'études aux étudiants de nationalité étrangère selon les accords signés avec certains pays.

Plus d'infos : <http://www.campusfrance.org/fr/>

28 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS /

+ 33 1 40 40 58 58